



Présidence : Kirghizistan

676ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 29 février 2012

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 11 h 35

2. Présidente : Ambassadrice L. Imanalieva

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES
 - a) *Rapport actualisé sur les efforts déployés aux États-Unis d'Amérique pour réformer les contrôles à l'exportation (FSC.DEL/19/12 Restr.)* : États-Unis d'Amérique
 - b) *Questions liées à la mise en œuvre du Document de Vienne* : Slovénie (annexe 1)
 - c) *Contributions financières aux projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles en Serbie et en Bosnie-Herzégovine* : République tchèque, Serbie (annexe 2), Bosnie-Herzégovine
 - d) *Élaboration d'un mécanisme de gouvernance et de surveillance du Code de conduite international pour les fournisseurs de services de sécurité privée* : Royaume-Uni (annexe 3), États-Unis d'Amérique, Suisse

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposé sur l'Arrangement de Wassenaar présenté au FCS par M. S. Danielsson : Présidente, M. S. Danielsson (FSC.DEL/23/12 OSCE+), Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la

Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/21/12), ex-République yougoslave de Macédoine (annexe 4), États-Unis d'Amérique, Turquie (FSC.DEL/22/12 OSCE+), Suisse, Fédération de Russie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Visite d'inspection multinationale effectuée en Ukraine du 14 au 17 février 2012 en vertu du Document de Vienne 2011* : Slovaquie (annexe 5), Fédération de Russie
- b) *Annonce de la distribution des observations liminaires au débat spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur l'avenir de la maîtrise des armements conventionnels dans l'espace de l'OSCE (PA.DEL/1/12)* : États-Unis d'Amérique
- c) *Questions de protocole* : Allemagne, Royaume-Uni, Présidente
- d) *Table ronde de haut niveau sur le thème des besoins et des pratiques en matière de coordination pour la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, tenue à Vienne, les 20 et 21 février 2012* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- e) *Activité de formation sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, devant avoir lieu à Douchanbé, du 3 au 7 avril 2012* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- f) *Annonce d'une correction au rapport de synthèse sur les tendances récentes dans la mise en œuvre du Document de Vienne et d'autres mesures* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- g) *Changement concernant l'état de distribution de l'échange ponctuel d'informations sur les Principes de l'OSCE relatifs au contrôle du courtage des armes légères et de petit calibre* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- h) *Distribution du rapport sur la visite d'évaluation effectuée par l'OSCE en Moldavie du 20 au 25 novembre 2011 (SEC.GAL/36/12 OSCE+)* : Représentant du Centre de prévention des conflits, Suisse, Moldavie
- i) *Participation des conseillers militaires auprès des délégations des États participants de l'OSCE à l'activité caritative organisée dans le cadre du Marathon de Vienne le 15 avril 2012* : France

4. Prochaine séance :

Mercredi 14 mars 2012 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/682
29 February 2012
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

676ème séance plénière

FSC Journal No 682, point 1 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE**

Merci, Madame la Présidente.

En réponse à la déclaration prononcée par la délégation de la Fédération de Russie à la 674ème séance plénière, je souhaiterais faire la déclaration suivante :

La République de Slovénie a soumis, par la Note verbale No 16/11 en date du 22 février 2011, ses informations fournies dans le cadre de l'échange annuel d'informations sur sa planification de la défense pour l'année 2010. Conformément au chapitre II du Document de Vienne 1999, la République de Slovénie a présenté ses informations concernant la planification de la défense pour les exercices 2011–2012 et la planification indicative pour la période de planification 2013–2015.

La République de Slovénie a transmis à nouveau le même rapport par la Note verbale No 10/12 en date du 27 février 2012.

En tant qu'État participant, la Slovénie est fermement attachée à la mise en œuvre de tous les documents agréés de l'OSCE, contribuant ainsi à la transparence et aux mesures de confiance dans la zone d'application des MDCS.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Madame la Présidente, je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/682
29 February 2012
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

676ème séance plénière

FSC Journal No 682, point 1 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la République de Serbie, je souhaiterais exprimer ma gratitude à la République tchèque pour la précieuse contribution qu'elle se propose d'apporter à la mise en œuvre pratique du Programme OSCE-PNUD de renforcement des capacités de gestion des stocks de munitions conventionnelles en République de Serbie.

La République tchèque, ainsi que le Royaume d'Espagne et le Royaume-Uni qui ont déjà contribué à ce projet, ont déjà soutenu des projets en République de Serbie dans différents domaines, notamment dans le secteur de la sécurité et de la défense.

Ce projet se trouve au stade de lancement de sa première phase, à savoir la démilitarisation des munitions au phosphore blanc de classe G et H et l'élimination des résidus de napalm.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude au Centre de prévention des conflits, à la Section d'appui au FCS et au lieutenant-colonel László Szatmári, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles.

La République de Serbie se réjouit de coopérer étroitement avec tous les partenaires intervenant dans la mise en œuvre du projet.

Merci, Madame la Présidente.



676ème séance plénière

FSC Journal No 682, point 1 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Madame la Présidente.

Le Royaume-Uni souhaite attirer l'attention des États participants sur le travail effectué en collaboration visant à élaborer un mécanisme de gouvernance et de surveillance du Code de conduite international pour les fournisseurs de services de sécurité privée. Le Code, qui a été inauguré à Genève en 2010, vise à faire en sorte que les entreprises impliquées dans ce travail difficile, dans des environnements parfois particulièrement dangereux, respectent volontairement les principes du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Plus de 300 entreprises dans le monde ont déjà adhéré au Code et 40 % d'entre elles sont basées au Royaume-Uni. En tant que membre d'un comité directeur comptant de multiples parties prenantes, le Royaume-Uni participe activement à l'élaboration d'une charte qui servira de mécanisme de gouvernance du Code ; une version préliminaire de cette charte a été publiée le 16 janvier 2012 et peut être consultée et faire l'objet d'observations jusqu'au 16 mars 2012.

Le Royaume-Uni est fermement convaincu que l'adhésion au Code de conduite international hausse les normes pour les entreprises de sécurité privées (ESP) dans le monde entier et que le mécanisme de gouvernance et de surveillance du Code permettra d'améliorer la transparence et la conformité avec ces normes. Cependant, si l'on veut que le Code de conduite soit efficace, il faut un fort niveau de soutien de la part de tous les gouvernements concernés.

Les États participants font peut-être déjà appel activement à des ESP et souhaiteront s'assurer que celles aux services desquelles ils recourent satisfont aux normes les plus élevées et éviter tout discrédit par association. Nous considérons qu'en employant des ESP qui ont été certifiées en vertu du Code de conduite, les États participants seront en mesure de s'acquitter plus efficacement et rapidement de leur devoir de diligence. En tant que membre du comité directeur temporaire, le Royaume-Uni serait favorable à ce que les États participants de l'OSCE jouent un rôle dans le processus du Code de conduite, afin d'aider à rendre le système aussi efficace et réactif que possible. Cette participation pourrait inclure :

- La mise à disposition de points de contact pour de futures consultations au sujet du Code et de questions liées aux ESP ;

- L'expression, lors de la conclusion d'un contrat avec une ESP, d'un engagement public à promouvoir la conformité avec les principes du Document de Montreux sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les États en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées opérant pendant les conflits armés ;
- La fourniture d'un soutien pour l'instauration d'un mécanisme solide de surveillance du Code de conduite qui soit financièrement en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat en contribuant aux coûts de démarrage au travers d'un fonds de contributions volontaires. Les arrangements financiers n'ont pas encore été finalisés, mais un accord de principe a été conclu en vertu duquel les entreprises signataires seront les principales financières du Code de conduite et supporteront l'ensemble des coûts de certification. Des fonds de démarrage, apportés par des gouvernements et d'autres donateurs, seront nécessaires pour établir le secrétariat, les procédures de suivi et celles d'évaluation de l'application ;
- L'expression de leur avis sur le projet de charte à l'adresse suivante : www.icoc-psp.org.

Madame la Présidente,

Le Code de conduite était destiné à l'origine aux entreprises ayant des activités terrestres, mais bon nombre des principes sont applicables également aux entreprises de sécurité maritime. Comme une proportion importante des entreprises ayant récemment adhéré au Code de conduite proviennent du secteur maritime, le conseil d'administration du mécanisme de gouvernance du Code a été chargé, dans le projet de charte, de contribuer à des principes et des normes supplémentaires ayant trait à la sécurité maritime.

Le Royaume-Uni espère sincèrement que tous les États participants intéressés prendront une part active dans la poursuite de ce travail important.

Madame la Présidente,

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de cette séance.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/682
29 February 2012
Annex 4

FRENCH
Original: ENGLISH

676ème séance plénière

FSC Journal No 682, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE L'EX-RÉPUBLIQUE
YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Merci, Madame la Présidente.

La République de Macédoine s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'ajouter quelques mots au nom de mon pays.

Nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue, M. Danielsson, au Forum pour la coopération en matière de sécurité, et nous vous remercions de votre exposé exhaustif. La Macédoine est fermement attachée aux valeurs fondamentales et aux objectifs de l'Arrangement de Wassenaar. Nous sommes vivement intéressés à participer aux activités des États non membres en tant qu'experts – aux activités de sensibilisation menées dans le cadre de l'Arrangement Wassenaar – à titre transitoire avant notre adhésion à part entière.

Nous sommes en contact permanent avec nos partenaires et avons déjà fait part de notre aspiration à devenir un État participant, conformément aux priorités de notre politique étrangère, à savoir l'intégration européenne et euro-atlantique. Nous y œuvrons fermement.

Madame la Présidente, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/682
29 February 2012
Annex 5

FRENCH
Original: ENGLISH

676ème séance plénière

FSC Journal No 682, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVAQUIE

Madame la Présidente,

La Slovaquie a procédé, du 14 au 17 février 2012, à une inspection multinationale en vertu du Document de Vienne 2011. L'inspection de zone spécifiée était la Crimée du Sud (Ukraine).

L'équipe d'inspection a reçu toutes les informations à la fois des représentants militaires ukrainiens et russes, conformément aux dispositions du Document de Vienne 2011, et a visité l'emplacement en temps de paix des unités militaires ukrainiennes et la zone locale d'entraînement des forces russes.

Aucune activité militaire, qui ferait l'objet d'une notification préalable, n'a été observée au cours de l'inspection dans la zone spécifiée.

L'inspection a été effectuée conformément aux dispositions du Document de Vienne 2011 dans une atmosphère amicale de confiance réciproque et de transparence. L'équipe d'accompagnement a tout fait pour apporter son concours à l'équipe d'inspection. Des informations plus détaillées sur l'inspection peuvent être consultées dans le rapport qui sera distribué prochainement par le réseau de communication de l'OSCE.

Je souhaiterais remercier la Roumanie pour la participation de son inspecteur à cette activité, ainsi que l'Ukraine et la Fédération de Russie de leur assistance efficace durant l'inspection.

Madame la Présidente,

Nous estimons que seule une application intégrale et de bonne foi de toutes les mesures et dispositions du Document de Vienne 2011 par tous les États participants permettra de renforcer la confiance, la prévisibilité et la transparence militaires dans l'espace de l'OSCE.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci.